

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13/09/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/09/2016

**Délibération n° D-2016-324**

**Port-Boinot - Attribution et Approbation du Contrat de Maîtrise  
d'Oeuvre**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

**Excusés :**

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Développement Urbain et Habitat**

**Port-Boinot - Attribution et Approbation du Contrat de Maîtrise d'Oeuvre**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le site emblématique « Port-Boinot » fait actuellement l'objet d'une réflexion urbaine, architecturale et paysagère en vue d'une opération d'aménagement qui entend notamment accompagner l'essor du projet de mise en tourisme de la Sèvre Niortaise. Cet espace qui dispose d'atouts pour l'essor touristique du territoire, est situé à l'articulation entre la partie « source vers la ville » et la partie « ville vers la mer », et prend ici tout son sens.

Ce site exceptionnel idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal, en application de l'article 74 II du Code des Marchés Publics, s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la reconquête du site Port-Boinot en approuvant le programme de maîtrise d'oeuvre et l'enveloppe travaux.

Le jury de concours du 29 janvier 2016, réuni selon les conditions de l'article 25 du Code des Marchés Publics, a permis de retenir trois équipes pluridisciplinaires admises à concourir dont les mandataires étaient A. CHEMETOV, PHYTOLAB et MUTABILIS.

Les trois projets ont été rendus le 11 mai 2016 et ont été analysés en jury de concours le 17 juin 2016.

La désignation du lauréat du concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par le Maire suivant l'avis du jury.

Sur cette base, les négociations entre la maîtrise d'oeuvre désignée lauréate et la maîtrise d'ouvrage ont donc pu être engagées en vue de l'élaboration du contrat de maîtrise d'oeuvre.

Ce contrat de maîtrise d'oeuvre négocié porte sur les points suivants :

Le montant des travaux est estimé à 9 025 000 € HT dont :

- . 4 745 000 € HT pour l'infrastructure
- . 4 280 000 € HT pour le bâtiment

La rémunération de la maîtrise d'oeuvre comprend les missions de base et une mission EXE partielle.

Les taux de rémunération sont de :

- . 10,95 % pour l'infrastructure
- . 11,80 % pour le bâtiment

A cela s'ajoutent 2 missions complémentaires, rémunérées au forfait :

- . Elaboration du dossier Loi sur l'eau : 24 600,00 € HT comprenant une tranche conditionnelle pour le dossier d'enquête publique (si procédure sous le régime de l'autorisation) d'un montant de 4 800,00 € HT
- . Diagnostic architectural et technique des bâtiments : 52 630,00 € HT

Soit un forfait provisoire de rémunération de : 1 101 847,50 € HT.

Vu l'avis du jury de concours réuni le 17 juin 2016 et suite à la réalisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la reconquête du site Port-Boinot,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe composée comme suit et dont le mandataire est PHYTOLAB (Nantes - 44) :

<b>Urbaniste – Paysagiste (mandataire)</b>	PHYTOLAB
<b>Architecte</b>	Franklin AZZI Architecture
<b>Economiste de la construction</b>	CPC ECO
<b>Bureau d'études techniques</b> (VRD, Structure / génie civil, Ingénierie environnement)	ARTELIA Ville et Transports
<b>Conception lumière</b>	Studio VICARINI

- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe PHYTOLAB pour un forfait provisoire de rémunération total de 1 101 847,50 € HT.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT